



Adresse postale: C.P. 352,  
Drummondville, Québec, J2B 6W3  
Téléphone: 819-395-4889  
Courriel:  
[associationemmanuel@cgocable.ca](mailto:associationemmanuel@cgocable.ca)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Pour publication immédiate

**Drummondville, 21 octobre 2011** – L'association *Emmanuel l'amour qui sauve* a été au centre d'une activité-bénéfice les 23 et 24 septembre dernier, avec la participation exceptionnelle de Nathalie et Ève Simard, et organisée par M. Sylvain Delorme, coiffeur bien connu de Drummondville. Au total, pour ces deux soirées, environ 700 billets ont été vendus. Deux représentations supplémentaires se sont tenues le dimanche 25 septembre, avec environ 1000 billets de vendus où une entente différente quant au partage des profits étaient prévue entre les différents partenaires.

M. Sylvain Delorme est un membre de notre association. Il a lui-même adopté deux enfants différents avec la collaboration de notre directrice qui l'a mis en lien avec un Centre Jeunesse du Québec. M. Delorme, de sa propre initiative, a souhaité organiser un événement qui apporterait des fonds à notre association afin de la soutenir dans ses diverses activités. Il avait déjà réalisé plusieurs démarches avant d'en avoir fait part à notre directrice et donc bien avant d'avoir obtenu l'autorisation de la part de notre conseil d'administration. Compte tenu de l'avancement des démarches entreprises et du risque limité que présentait une telle aventure, nous avons dû approuver, a posteriori, son projet et soutenir sa réalisation. M. Delorme s'est donc chargé de l'organisation, du partenariat qu'il a lui-même négocié avec Mme Nathalie Simard et son agent, de la distribution et la ventes des billets, de même que la recherche de commandites.

L'association *Emmanuel l'amour qui sauve* n'a donc jamais été partie prenante d'aucune de ces démarches en lien avec l'événement, ni de sa promotion auprès du public, incluant les entrevues médiatiques. Le nom de notre association n'a été associé qu'à titre de « cause » privilégiée par l'artiste vedette, afin de procurer une certaine visibilité mutuelle et de bénéficier d'une répartition des recettes de la vente des billets. Des contacts épisodiques établis avec notre directrice par des journalistes ont permis à ces derniers d'avoir des informations plus justes sur notre association et sa mission.

Or, après les spectacles qui ont été tenus et qui ont récolté leur part de succès, l'Association a été visée par des mises en demeure de la part de M. Delorme qui s'en est pris également à Mme Nathalie Simard et à son agent. L'argent recueilli directement par M. Delorme ne semble pas, pour le moment, pouvoir être remis au groupe de partenaires en vue de sa répartition tel que stipulé dans les contrats signés entre les parties. Étant donné l'aggravation des relations entre M. Delorme et les autres partenaires de ce projet dont notre association, nous avons dû porter le dossier devant les autorités policières afin de faire la lumière sur toutes les informations confuses qui sont données par M. Delorme quant à l'utilisation de l'argent non rendu.

Pour le moment, l'association *Emmanuel l'amour qui sauve* n'a reçu aucune somme d'argent suite à ces événements. Le montant final recueilli destiné à notre association ne

peut donc pas encore être dévoilé, puisque le décompte final n'a pu être établi encore par les organisateurs. Dès que possible, nous donnerons cette information au public.

Au cours de la campagne promotionnelle, de fausses informations ont également été données par des personnes qui ont vendu des billets concernant d'éventuels reçus pour fins d'impôt sur présentation des billets. En aucune façon, l'association *Emmanuel l'amour qui sauve* n'est à l'origine de ce malentendu. Au contraire, nous avons toujours été très clairs à cet effet et nous référons les gens à notre site web pour plus d'informations concernant nos pratiques, en conformité avec les règles très strictes de l'Agence de Revenu du Canada (ARC).

Nos membres ont toujours été discrets face à la médiatisation de leur engagement auprès des enfants abandonnés. L'intimité des démarches, la confidentialité des renseignements concernant les enfants et leur famille biologique et la discrétion qui est de circonstance font partie des valeurs de notre association. Nous souhaitons vivement que cette expérience et les conséquences actuelles ne viennent pas porter ombrage à ces familles exceptionnelles qui font preuve d'une générosité remarquable.

Nous avons le souci de préserver notre intégrité et la valeur de notre travail. Ce communiqué vise donc à nous assurer que le message de notre association ne fasse l'objet d'aucune méprise.

Nous invitons les gens à visiter notre site web, pour avoir plus d'informations sur notre mission et nos activités. Nous demandons à la population de comprendre que l'association *Emmanuel l'amour qui sauve* subit présentement les conséquences d'actions qui nécessitent des clarifications et une enquête en lien avec l'événement.

- 30 -

Voici des informations complémentaires :

DATE D'INCORPORATION: mars 1987

MISSION : Favoriser l'adoption d'enfants ayant une déficience intellectuelle, physique ou psychique. Soutenir les parents adoptifs et biologiques. Collaborer avec les Centres Jeunesse pour trouver des familles adoptives.

CARACTÈRE UNIQUE : L'association Emmanuel est la seule ressource de ce type au Québec.

COMBIEN DE GENS PAR ANNÉE L'ORGANISME AIDE-T-IL? Nous aidons directement plus de 300 personnes différentes par année. Au cours des deux dernières années, nous avons cherché des familles pour plus de 50 enfants suite à des signalements des Centres Jeunesse de la province.

Pour toute information, veuillez contacter :

**Mme Catherine Desrosiers**, directrice générale : 819-395-4889,

[associationemmanuel@cgocable.ca](mailto:associationemmanuel@cgocable.ca)

**M. Jocelyn Girard**, président : [celijoce@videotron.ca](mailto:celijoce@videotron.ca)